



Fausse declaration + courtier au courant

Par **veryelisa2**, le **25/04/2010** à **08:25**

Bonjour, rnrnMon mari est decede en 2008. En 2006 il a eu un exeres d'un grain de beaute chez un dermatologue. C'etait un melanome. Il a ensuite passe une nuit a l'hopital pour retirer des petits ganglions. Aucun traitement medical n'a ete donne. rnrnMon mari etait anglais et parlait un francais simple et lorsque celarndevenait un peu rapide ou complique il devinait. En debut 2007 mon epoux a cree sa societe et donc son comptable lui a demande de prendre une assurance prevoyance. rnrnMon epoux a ete voir son courtier qui nous avait procure notre mutuelle. Mon mari a tout de suite volontairement donne les indications de ses antecedants sur son melanome et la nuit a l'hopital. rnrnUne premiere proposition dont mon mari a bien rempli le questionnaire medical, a ete refuse. Le courtier a envoye a mon mari une deuxieme proposition avec un questionnaire simplifie cette fois-ci. rnrnPourquoi simplifie? Suite au deces de mon epoux il aurait repondu NON a toutes les questions. L'assurance refuse de payer. Le courtier ayant une copie de ce questionnaire m'a repondu que mon mari avait sans doute penser qu'il pouvait mentir. rnrnJ'etais stupefaite car mon mari a toujours ete extremement honnete et qu'il n'avait pas ete voir cet expert pour arnaquer une assurance mais pour etre informe et pour etre conseille meme a payer une surprime. rnrnComme le courtier lui se base qu'il a conseille mon mari "oralement" qu'il n'avait pas a informer l'assureur du risque de mon epoux. Un juriste m'a dit etre sceptique, car le courtier peut tout nier et dire qu'il a bien informe mon epoux. rnrnLe fait qu'il etait au courant du risque ne semble pas tenir compte et semble pas important. Cela me choque. Ayant droit et veuve avec une fille de 16 ans, on me demande des preuves ecrites.... comme si cela etait possible apres le decès de mon epoux! rnrnL'assureur m'ecrit que mon mari ne pouvait pas repondre NON aux questions du questionnaire et un courtier qui savait a tout de meme envoye le dossier et propose a l'assureur sans l'avertir du risque. rnrnQue faire? rnrnLe juriste a t-il raison de penser etre sceptique? rnrnMerci de votre aide, cordialement.

Par **jeetendra**, le **25/04/2010** à **16:23**

[fluo]ORDRE DES AVOCATS[/fluo]rnFrance 6 RUE HOCHERn35000 RENNES , ILLE ET
VILAINErnTél : 02 23 20 90 00 rnrn[fluo]ORDRE DES AVOCATS DE SAINT-MALO[/fluo]rn8
Place des Frères Lamennais BP 85 - 35400 SAINT-MALOrnTél. : 02 99 40 97 04 rnrnBonjour,
pour ma part la responsabilité professionnelle de ce courtier est engagée, le problème de son
incompétence, de sa mauvaise foi se posera en terme de preuve, prenez contact avec l'Ordre
des Avocats le plus proche de votre domicile afin de consulter un avocat à ce sujet, bon
dimanche à vous.